



## **FOIRES AUX QUESTIONS (FAQ)**

### **Cours en leçons à la carte**

#### **Comment se fait l'inscription à un cours ?**

Il y a deux méthodes pour s'inscrire à l'école de natation:

- Télécharger le formulaire sur le site internet, remplir le formulaire puis l'envoyer soit par courrier, soit scanné par email.
- Remplir le formulaire à la piscine et le laisser à la caisse.

#### **Quand doit arriver l'élève pour un cours ?**

Il lui est demandé d'arriver 10 minutes avant l'heure de début du cours pour lui assurer le temps de se changer et pour qu'il soit prêt quelques minutes avant le début du cours. Nous vous conseillons fortement de ne pas laisser votre enfant se baigner avant le cours.

#### **Quelle est la tenue adéquate pour suivre un cours ?**

Maillot de bain, bonnet de bain (fortement conseillé), et lunettes selon besoin.

#### **Quelle est la durée d'un cours ?**

Une leçon dure 30 minutes.

#### **Où l'élève doit-il attendre avant un cours ?**

L'élève doit attendre le début du cours dans la piscine au bord du bassin.

#### **Comment et où récupérer l'élève après un cours ?**

Après le cours, l'élève est raccompagné au vestiaire par le moniteur. A partir de là, l'accompagnant est responsable de l'élève.

#### **Quelles sont les possibilités d'occupation pour un accompagnant pendant le cours ?**

Plusieurs possibilités:

- Aller à la buvette de la piscine (avec terrasse pour les beaux jours).
- Monter au balcon de la piscine donnant sur l'intégralité des bassins.
- Profiter de nager. Dans ce cas, le parent doit payer son entrée normalement. Il lui est par contre demandé de ne pas perturber l'élève ainsi que le moniteur pendant le cours de natation.

Il n'est pas autorisé par le règlement de la piscine de venir au bord du bassin habillé pour assister ou accompagner un élève au cours.





**ECOLE DE NATATION**

**Case postale 408**

**1815 Clarens**

**Comment prévenir si l'élève est malade ?**

Prévenez par email ou par SMS. Pas besoin d'appeler directement. Pour qu'un cours soit remplacé ou remboursé, vous devez absolument présenter un certificat médical de votre médecin.

**Si l'élève doit arrêter ses cours de natation avant la fin de la période pour laquelle il était inscrit ?**

Toute inscription est effective et doit être réglée selon les conditions annotées sur la facture. Si l'élève doit arrêter pour cause de problèmes de santé, vous serez remboursés au prorata des cours effectués, mais sur présentation d'un certificat médical uniquement. Si votre enfant doit arrêter suite à une décision personnelle, le cours n'est pas remboursé. Si vous savez que votre enfant devra arrêter son cours pendant la période, il est possible de trouver un arrangement pour autant que cela nous ait été communiqué dès le début de la période.



**Pour se sentir comme des poissons dans l'eau !**

[ecolenatation@montreux-natation.ch](mailto:ecolenatation@montreux-natation.ch) ou 079.588.29.96